

# Les menaces à l'encontre les défenseurs des droits de l'Homme en Israël et en Palestine.

18 avril 2016



*Paris, le 18 avril 2016*

Madame la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les menaces et attaques subies par les défenseurs des droits de l'Homme en Israël et en Palestine.

Le 28 mars 2016, à l'occasion d'une conférence organisée à Jérusalem dirigée contre le mouvement BDS, des ministres israéliens ont directement menacé les membres du mouvement Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS), dont son co-fondateur Omar Barghouti. Il a été fait référence à des assassinats ciblés.

M. Lars Faaborg-Andersen, l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) à Tel-Aviv et membre du panel d'intervenants, s'il s'est désolidarisé de ces propos, a cependant refusé de les condamner. Au lieu de cela, il a fermement réaffirmé l'opposition de l'UE au BDS (tout en reconnaissant le droit du mouvement à la liberté d'expression) et a ajouté que les produits des colonies israéliennes étaient « bienvenus sur le marché européen ».

Non seulement nous trouvons dangereusement irresponsable de ne pas dénoncer de telles menaces, mais les déclarations de M. Faaborg-Andersen sont en contradiction flagrante avec le droit international et les positions de l'UE, qui a rappelé à plusieurs reprises l'illégalité des colonies, la différenciation du territoire israélien et de ses colonies ainsi que la nécessité d'étiqueter correctement les produits provenant des colonies israéliennes.

Si le mouvement BDS peut rencontrer des oppositions, il demeure l'expression d'une opinion et un mouvement pacifique usant de moyens non-violents pour demander l'application du droit international par Israël, et il ne vise en aucun cas à délégitimer l'Etat d'Israël.

L'UE, qui reconnaît le droit du mouvement à exprimer son opinion, devrait veiller à ce qu'il ne soit pas criminalisé dans ses Etats membres, comme c'est le cas en France ou au Royaume-Uni.

Outre le mouvement BDS, d'autres ONG - et leurs membres - ont été ciblés, telles que Al-Haq pour son travail effectué en direction de la Cour Pénale Internationale, Breaking the Silence pour ses témoignages de soldats israéliens, ou encore B'Tselem. Un certain nombre de défenseurs des droits palestiniens, comme la députée palestinienne Khalida Jarrar, ont été arrêtés et sont toujours maintenus en détention.

Menaces de morts, accusations de trahison, entraves juridiques et légales, suppressions de droits fondamentaux ou arrestations ; nombreux sont les moyens d'intimidation à la disposition du gouvernement israélien. Ces mesures, tout comme une succession de projets de lois israéliens dirigés contre les ONG, attentent gravement à la liberté d'expression en Israël et en Palestine occupée. Des organisations d'extrême-droite et/ou de colons participent également à ces intimidations, par des campagnes de dénigrement, des menaces et harcèlements, tolérés par le gouvernement israélien.

Une nouvelle fois, Israël contrevient à l'article 2 de l'Accord d'Association UE-Israël selon lequel « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques [...] constitue un élément essentiel du présent accord ». Une violation de plus qui doit pousser l'Union européenne à suspendre l'Accord, comme il est prévu à son article 79.

A défaut de cette mesure nécessaire, nous appelons l'UE à faire pression sur les autorités israéliennes afin que ces intimidations et mesures attentatoires aux libertés et droits fondamentaux cessent. Israël a l'obligation de protéger les défenseurs des droits de l'Homme en Israël et en Palestine occupée afin qu'ils puissent librement exercer leur mission. Les attaques et menaces doivent donc faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent en être tenus responsables.

Nous demandons également que l'UE rappelle à son ambassadeur en poste à Tel-Aviv, M. Lars Faaborg-Andersen, les positions de l'UE en matière de droits de l'Homme et de colonisation israélienne qu'il est tenu de représenter et défendre.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'extraordinaire mansuétude de l'UE à l'égard de l'Etat d'Israël exaspère un nombre grandissant de citoyens européens alors que le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques sont le socle même de l'Union.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Haute Représentante, l'expression de notre haute considération.

Claude Léostic, Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

**Lire la réponse de M<sup>me</sup> Mogherini.**

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil >](#) [Qui sommes-nous ? >](#) [Les courriers de la Plateforme >](#)

- Adresse de cet article :

<http://plateforme-palestine.org/Les-menaces-a-l-encontre-les-defenseurs-des-droits-de-l-Homme-en-Israël-et-en>